

Image not found or type unknown



Assignation en démolition

Par **PEPE37**, le **28/09/2015** à **15:35**

Bonjour,

Après un bornage amiable refusé par un voisin qui empiète et conteste le PV de bornage, j'aimerais savoir si il y a obligation à demander un bornage judiciaire ou si l'on peut recourir directement à l'assignation en démolition qui déclenchera l'expertise des limites réelles.
Merci d'avance pour votre réponse.

Didier XXXXXXXXX